

**RAPPORT ADMINISTRATIF 2020<sup>1</sup>**

**1. Introduction**

Conformément à l'article VII de la Convention de l'ICCAT, le Secrétariat présente ce rapport à la Commission pour y relater les grandes lignes de ses activités durant l'exercice 2020.

**2. Parties contractantes et coopérantes à la Convention**

**2.1 Parties contractantes**

La Commission internationale pour la conservation des thonidés de l'Atlantique (ICCAT) compte, au 13 octobre 2020, les 53 Parties contractantes suivantes : Afrique du Sud, Albanie, Algérie, Angola, Barbade, Belize, Brésil, Cabo Verde, Canada, République populaire de Chine, Corée, Côte d'Ivoire, Curaçao, Égypte, El Salvador, États-Unis, France/Saint-Pierre et Miquelon, Gabon, Gambie, Ghana, Grenade, Guatemala, République de Guinée, Guinée Bissau, Guinée équatoriale, Honduras, Islande, Japon, Liberia, Libye, Maroc, Mauritanie, Mexique, Namibie, Nicaragua, Nigeria, Norvège, Panama, Philippines, Royaume-Uni/Territoires d'outre-mer, Russie, Saint-Vincent-et-les-Grenadines, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Sierra Leone, Syrie, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turquie, Union européenne, Uruguay, Vanuatu et Venezuela.

**2.2 Parties, Entités ou Entités de pêche non contractantes coopérantes**

Outre le statut de partie contractante, la Commission peut également octroyer le statut de coopérant conformément à la procédure décrite dans la *Recommandation de l'ICCAT sur les critères visant à l'octroi du statut de Partie, Entité ou Entité de pêche non contractante coopérante à l'ICCAT* (Rec. 03-20). À l'heure actuelle, la Bolivie, la Colombie, le Costa Rica, le Guyana, le Suriname et le Taipei chinois ont obtenu ce statut.

**3. Recommandations et Résolutions de l'ICCAT**

**Adoption et entrée en vigueur des Recommandations et Résolutions**

Le 20 décembre 2019, le Secrétariat a officiellement diffusé aux Parties contractantes et Parties, Entités ou Entités de pêche non-contractantes riveraines de l'Atlantique ou pêchant des thonidés dans la zone de la Convention, ainsi qu'aux organismes intergouvernementaux de pêche, le texte des Recommandations et Résolutions adoptées à la 26<sup>e</sup> réunion ordinaire de la Commission (Palma de Majorque, Espagne, 18-25 novembre 2019), en sollicitant leur coopération à cet égard.

Le texte des Recommandations et Résolutions adoptées par la Commission en 2019 a été publié dans le *Rapport de la période biennale 2018-2019, IIe Partie* (2019), Vol. 1.

Une fois écoulée la période de grâce de six mois depuis la diffusion des Recommandations et des Résolutions adoptées par la Commission, les Recommandations sont entrées en vigueur le 20 juin 2020 conformément aux dispositions de l'article VIII de la Convention de l'ICCAT.

**4. Réunions intersessions, Groupes de travail et cours de formation de l'ICCAT**

Conformément aux décisions prises par la Commission à ce sujet, les 18 réunions suivantes se sont tenues pendant l'année 2020 :

- Réunion du Groupe d'experts en inspection au port pour le renforcement des capacités et l'assistance (*Madrid, Espagne, 6 et 7 février 2020*).
- Réunion sur le processus et protocole du SCRS (*Madrid, Espagne, du 20 au 22 février 2020*)

---

<sup>1</sup> Données rapportées au 13 octobre 2020.

- Réunion intersessions du Groupe technique sur la MSE pour le thon rouge (*Madrid, Espagne, du 24 au 28 février 2020*)
- Réunion intersessions du Groupe technique sur la MSE pour le thon rouge (*Madrid, Espagne, du 24 au 28 février 2020*)
- Réunion du Groupe de travail sur les mesures de contrôle et de traçabilité du thon rouge (*Madrid, Espagne, du 2 au 4 mars 2020*)
- Réunion intersessions de la Sous-commission 2 (*Madrid, Espagne, 5 et 6 mars 2020*).
- Réunion intersessions du Groupe d'espèces sur l'espadon (*en ligne, du 16 au 19 mars 2020*)
- Réunion intersessions du Sous-comité des écosystèmes (*en ligne, du 4 au 6 mai 2020*).
- Réunion intersessions du Groupe de travail sur les méthodes d'évaluation des stocks (*en ligne, 7 et 8 mai 2020*)
- Réunion intersessions du Groupe d'espèces sur le thon rouge (*en ligne, du 14 au 22 mai 2020*)
- Réunion d'évaluation du stock d'espadon de la Méditerranée (*en ligne, du 25 mai au 2 juin 2020*)
- Réunion du Sous-groupe sur la croissance du thon rouge dans les fermes (*en ligne, 3 juin 2020*)
- Réunion technique sur la MSE pour l'espadon de 2020 (*en ligne, 4 et 5 juin 2020*)
- Réunion d'évaluation du stock de requin-taupe commun (*en ligne, du 15 au 22 juin 2020*)
- Réunion d'évaluation du stock de germon de l'Atlantique (*en ligne, du 29 juin au 8 juillet 2020*)
- Réunion des groupes d'espèces du SCRS (BIL, SMT, TROP)(*en ligne, du 13 au 15 juillet 2020*)
- Réunion intersessions du Groupe d'espèces sur le thon rouge (dont la mise à jour de l'évaluation du stock et du travail consacré à la MSE) (*en ligne, du 20 au 28 juillet 2020*)
- Réunion des groupes d'espèces du SCRS (SWO, SHK, ALB, BFT, SC-STATS, TROP) (*en ligne, du 31 août au 9 septembre 2020*)
- Deuxième réunion intersessions du Groupe technique sur la MSE pour le thon rouge (*Madrid, Espagne, du 28 au 30 septembre 2020*)

Outre les réunions précitées, trois cours de formation ont eu lieu:

- Atelier sur le travail collaboratif pour évaluer les prises accessoires de tortues marines dans les flottilles palangrières pélagiques (*Malaga, Espagne, du 27 au 31 janvier 2020*).
- Atelier sur la reproduction et les autres aspects du cycle vital du requin-taupe commun et des autres requins pélagiques de l'Atlantique (*Olhao, Portugal, du 3 au 7 février 2020*).
- Atelier sur l'échantillonnage et la biologie des thonidés mineurs de l'ICCAT (*Malaga, Espagne, du 17 au 21 février 2020*).

## 5. Réunions auxquelles l'ICCAT était représentée

Dans le cadre de la mission de l'ICCAT, consistant à faire valoir au sein des organisations internationales les mesures adoptées par la Commission, le Secrétariat a participé à plusieurs réunions et processus de consultation technique, qui comprennent des organismes régionaux de la pêche (**STF\_201/2020 – annexe 1** au présent rapport qui récapitule les principaux thèmes abordés lors de ces réunions).

- Rapport de mission des Comités de pilotage du projet thonier ABNJ et du programme ABNJ (*Rome, Italie, du 27 au 30 janvier 2020*)
- Réunion des autorités de pêche d'États d'Amérique latine sur le projet de texte révisé relatif au processus BBNJ (*Panama City, Panama, 3 et 4 février 2020*)
- CTOI : troisième réunion du Groupe de travail (GT) sur le programme de documentation des captures (CDS) (*Nairobi, Kenya, 10 et 11 février 2020*)
- Réunion de planification CITES-FAO: prochaines étapes de la mise en œuvre de la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES) par le biais de cadres juridiques pour la pêche (*Rome, Italie, 17-18 février 2020*)
- Commission baleinière internationale - Sous-comité sur la mortalité accidentelle d'origine anthropique des cétacés (*Réunion en ligne, du 11 au 24 mai 2020*)
- Atelier international du Conseil de gestion des pêches du Pacifique occidental sur la gestion par zone des pêcheries en haute mer (*Réunion en ligne, du 15 au 18 juin 2020*)
- Forum en ligne de la CGPM : renforcer la résilience des pêches et de l'aquaculture après la crise de covid-19 - webinaire 1 : l'expérience des organisations internationale en réponse à la crise de COVID-19 (*Réunion en ligne, 25 juin 2020*)

- Réunion du groupe de coordination régionale (UE) pour les grands pélagiques (RCG LP) (*Réunion en ligne, 25 et 26 juin 2020*)
- Atelier « poissons et navires » (session pour l'Atlantique) (*Réunion en ligne, 30 et 31 juillet 2020*)
- Atelier virtuel d'experts de 2020 sur les meilleures pratiques d'application au sein des ORGP (*Réunion en ligne, 7, 8 et 10 septembre 2020*)
- 17ème réunion de liaison (sous-groupe du groupe d'experts de la Commission européenne sur la collecte des données halieutiques) entre les présidents des RCGS et PGECON, les réunions du STECF sur le DCF, les groupes de pilotage des RDB, les principaux utilisateurs finaux, le JRC et la Commission (*Réunion en ligne, les 24 et 25 septembre 2020*)
- Conseil consultatif de la Méditerranée (MEDAC) (*Réunion en ligne, le 29 septembre 2020*)

## 6. Tirage au sort des marques

En 2020, le tirage au sort des marques récupérées n'a pas eu lieu en raison de l'annulation de la réunion plénière du SCRS.

## 7. Lettres relatives au respect des obligations budgétaires

Au début de l'année 2020, le Secrétaire exécutif a notifié toutes les Parties contractantes du montant de leurs contributions au budget 2020. Au mois de juillet 2020, un rappel a été envoyé aux Parties contractantes qui n'avaient pas effectué les paiements correspondants. À la date du rapport, le Groupe de travail virtuel sur une position financière durable pour l'ICCAT (VWG-SF) a préparé une lettre à envoyer à la Commission pour approbation, dans laquelle le président de l'ICCAT avertit que la situation de non-paiement par les Parties contractantes rend impossible le soutien d'activités cruciales pour cette Commission et donne aux CPC ayant des arriérés une dernière occasion de régulariser leur situation. Le tableau ci-après récapitule les lettres envoyées aux Parties contractantes ayant des arriérés de contribution à l'ICCAT et au système eBCD :

	<b>Premier rappel Lettre du 20 juillet 2020</b>	<b>Premier rappel eBCD Lettre du 20 juillet 2020</b>
Algérie	X	X
Angola	X	
Barbade	X	
Brésil	X	
Cabo Verde	X	
Chine, Rép. pop.	X	X
Côte d'Ivoire	X	
Curaçao	X	
Égypte	X	X
Gambie	X	
Ghana	X	
Grenade	X	
Guatemala	X	
Guinée-Bissau	X	
Guinée équatoriale	X	
Guinée, Rép. de	X	
Honduras	X	
Islande	X	
Liberia	X	
Libye	X	X
Mauritanie	X	
Mexique	X	X
Namibie	X	

Nigeria	X	
Norvège		X
Panama	X	
Saint-Vincent-et-les-Grenadines	X	
Sao Tomé-et-Principe	X	
Sénégal	X	
Sierra Leone	X	
Syrie, Rép. arabe	X	X
Afrique du Sud	X	
Trinité-et-Tobago	X	
Tunisie	X	
Royaume-Uni (O.T.)	X	X
Uruguay	X	
Vanuatu	X	
Venezuela	X	

## 8. Publications du Secrétariat en 2020

En 2020, les publications ci-après ont été éditées :

- Rapport de la période biennale 2018-2019, Ile partie (2019), Volumes 1 et 2 : anglais (uniquement au format électronique).
- Rapport de la période biennale 2018-2019, Ile partie (2019), Volumes 1 et 2 : français (uniquement au format électronique).
- Rapport de la période biennale 2018-2019, Ile partie (2019), Volumes 1 et 2 : espagnol (uniquement au format électronique).
- Volume 77 du Recueil de documents scientifiques, qui contient cinq tomes. Les publications sont également disponibles sur la page web de l'ICCAT.
- Bulletin d'information de l'ICCAT (février et septembre 2020).

## 9. Organisation et gestion du personnel du Secrétariat

### 9.1 Organisation

Le Secrétariat est organisé comme suit :

#### *Secrétaire exécutif*

M. Camille Jean Pierre Manel. Il est chargé de la sélection et de l'administration du personnel de la Commission ainsi que de la supervision de la mise en œuvre des principales fonctions de la Commission, telles que :

- Coordination des programmes de recherche
- Préparation des prévisions budgétaires à soumettre à la Commission pour examen
- Autorisation de déboursement des fonds conformément au budget établi
- Comptabilité des fonds de la Commission
- Préparation de la coordination avec les organisations apparentées
- Compilation des statistiques halieutiques nécessaires
- Préparation de rapports scientifiques, administratifs et autres

*Secrétaire exécutif adjoint*

Dr Miguel Neves dos Santos. Sous la supervision directe du Secrétaire exécutif, il réalise toutes les tâches que lui délègue le Secrétaire exécutif, ce qui comprend la gestion du Secrétariat et la représentation du Secrétariat de l'ICCAT aux réunions à caractère technique et/ou administratif. De plus, il remplit les fonctions de coordinateur scientifique, en réalisant des tâches liées à la coordination de programmes de recherche, la compilation de statistiques halieutiques, la préparation de rapports et la coordination avec des organisations étroitement liées. Il est responsable du Département de traduction et de publications et est également chargé de la coordination du travail entre les Départements des statistiques et d'application. Il est, de surcroît, responsable de la coordination entre le Secrétariat et le SCRS, de la préparation des réunions du SCRS et de la gestion des documents de la réunion de la Commission. Enfin, il a assumé le rôle de coordinateur du projet ICCAT-Japon d'assistance au renforcement des capacités – phase II (JCAP-2) depuis le départ de l'ancienne coordinatrice (Mme Mari Mishima) en août 2016.

*Département de recherche et statistiques*

Compte tenu de son mandat visant à la gestion et à la conservation des ressources halieutiques de thonidés, les membres de l'ICCAT mènent une vaste gamme d'activités scientifiques de suivi et de recherche. Le secrétariat est directement impliqué dans la coordination de certaines de ces activités, bien qu'une grande partie du travail pratique soit réalisée par les Parties contractantes. Le secrétariat maintient un grand nombre de bases de données qui contiennent des informations sur les statistiques halieutiques et qui sont utiles pour l'évaluation des stocks et les registres liés à l'application. Les tâches fondamentales qui sont réalisées sont les demandes de données, les normes pour l'envoi des données, le développement des bases de données, l'interface de l'utilisateur des bases de données, le contrôle de la qualité des données, l'extraction et la publication des données, la gestion du site Web, l'inventaire des marques, la préparation des rapports, la coordination avec le SCRS et la gestion de la technologie de l'information.

Les activités de recherche et de statistiques, sous la supervision du coordinateur scientifique, sont réalisées par le chef du département et analyste des données halieutiques, un expert en dynamique des populations, un coordinateur des prises accessoires, un biostatisticien, un programmeur de bases de données, un technicien de programmation, un programmeur de bases de données et webmaster, un gestionnaire de la technologie de l'information et deux développeurs de logiciels (IOMS). Le Dr Mauricio Ortiz, outre sa fonction de chef du département de la recherche et des statistiques, est responsable des activités liées à l'analyse des données sur les thonidés et les espèces apparentées incluses dans les bases de données de l'ICCAT. M. Carlos Palma se charge des activités se rapportant à la création et à la maintenance des bases de données. Le Dr Nathan Taylor est le coordinateur des prises accessoires. La Dre Ai Kimoto est responsable des activités liées à la coordination avec le SCRS en ce qui concerne les évaluations de stocks et d'autres thèmes scientifiques. M. Carlos Mayor réalise des tâches de programmation et de développement des bases de données. M. Jesús Fiz est le spécialiste en technologie de l'information. M. Juan Carlos Muñoz est programmeur de bases de données et webmaster. M. Juan Luis Gallego est technicien de programmation. Messieurs Manuel Maestre et José Sanz assument les fonctions de développeur de logiciels dans le cadre du projet Système de gestion en ligne intégré (IOMS).

*Département d'application*

Ces dernières années, la Commission a adopté un nombre croissant de Recommandations et de Résolutions qui imposent aux CPC de déclarer divers types d'information, dont de nombreuses d'entre elles se rapportent aux mesures de suivi, contrôle et surveillance (MCS). Ce département assimile et transmet un grand volume d'information. Ses tâches principales sont les suivantes: préparation des tableaux d'application et des résumés d'application et gestion de la correspondance s'y rapportant; maintenance des registres de navires et autres types de registres de l'ICCAT; mise en œuvre des programmes régionaux d'observateurs; gestion du VMS; inventaire des affrètements de navires et des accords d'accès; inspection au port; programme d'inspection conjointe; rapports sur l'élevage de thon rouge; rapports de capture périodiques (hebdomadaires, mensuels et trimestriels); données et validation des documents statistiques de l'ICCAT et du Programme de documentation des captures de thon rouge de l'ICCAT; gestion de l'eBCD; recueils des réglementations en matière de gestion; détermination des exigences en matière de déclaration; gestion des demandes d'octroi du statut de coopérant et des demandes d'octroi du statut d'observateur; rapports annuels; suite donnée aux demandes liées à l'application ainsi que les tâches impliquant la correspondance générale avec les CPC, les organismes intergouvernementaux et autres. Le

département est composé de Mme Jenny Cheatle (chef de département), de M. M'Hamed Idrissi et de M. Alberto Parrilla (deux, coordinateurs des questions d'application), de la Dre Valerie Samedy (gestionnaire du programme VMS et responsable technique), de Mme Aldana Vieito (assistante d'application) et de M. Javier Martínez (développeur *full stack* chargé du système eBCD).

*Département de traduction et de publications*

Le Département de traduction et de publications est responsable des tâches relatives à la compilation, l'adoption, la traduction et la publication, dans les trois langues officielles de la Commission, des circulaires, des rapports, des documents scientifiques, des entrées d'ASFA, des entrées de FIRMS, de la coordination des révisions par les pairs des documents scientifiques, des publications électroniques, des communications, ainsi que de la conception de la page web. Ce département est coordonné par le Secrétaire exécutif adjoint, le Dr Neves dos Santos, et est composé de six traductrices : Mme Christine Peyre (français), Mme María Isabel de Andrés (espagnol), Mme María José García-Orad (espagnol), Mme Karen Donovan (anglais), Mme Rebecca Campoy (anglais) et Mme Dorothée Pinet (français).

*Département financier et administratif*

Ce Département effectue toutes les tâches administratives et financières du secrétariat. Ses principales tâches consistent en l'élaboration et le contrôle du budget, la comptabilité, l'élaboration des rapports administratif et financier, l'organisation des réunions de l'ICCAT, la gestion des fonds spéciaux, des ressources humaines au sein du secrétariat, des achats, des voyages, de la réception, des archives, la gestion de l'information sur les contacts, de l'inventaire de la bibliothèque et des publications, des photocopies, du scanner et du courrier. Le Département se compose de huit personnes : M. Juan Antonio Moreno, Chef de Département en charge de la coordination de toutes les tâches inhérentes au département, Mme África Martín (comptable), Mme Ana Martínez (aide comptable), M. Juan Ángel Moreno (chargé des photocopies et du courrier), M. Cristobal García (chargé des photocopies et de la bibliothèque), Mme Esther Peña (secrétaire administrative), Mme Gisela Porto (assistante administrative du Secrétaire exécutif) et M. Pablo Herranz (assistant administratif)

*Programme ICCAT de recherche sur le thon rouge englobant tout l'Atlantique (GBYP)*

Ce programme, qui a été lancé en janvier 2010, a comme objectif global l'amélioration de la base scientifique afin de formuler des décisions de gestion pour le thon rouge dans l'océan Atlantique et en mer Méditerranée. Le programme comprend une liste d'actions qui devront être réalisées pendant plusieurs années, comme par exemple la récupération des jeux de données de base, l'amélioration des connaissances sur les processus biologiques et écologiques fondamentaux ou l'amélioration des modèles d'évaluation et la formulation d'avis scientifique. Le programme est mis en œuvre par le Dr Francisco Alemany (Coordinateur), Mme Stasa Tensek (Coordinatrice adjointe) et M. Alfonso Pagá (Spécialiste en base de données).

*Programme de marquage des thonidés tropicaux de l'océan Atlantique (AOTTP)*

Le programme, qui a débuté en 2015, a pour objectifs de contribuer à la collecte des données et à l'amélioration de l'information pour les évaluations de stocks de thonidés tropicaux, dans le but de formuler un avis scientifique fondé sur des preuves en ce qui concerne la gestion de ces espèces de thonidés. Le programme va recueillir, compiler et analyser les données de marquage et de récupération des marques des principales espèces de thonidés tropicaux de l'Atlantique, comme le listao, le thon obèse et l'albacore. Il s'est fixé pour objectif de marquer au moins 120.000 spécimens en cinq ans avec des marques conventionnelles et électroniques. Parmi les activités, on peut citer l'affrètement des navires de pêche professionnels, le déploiement d'équipes chargées de l'apposition et de la récupération des marques, la collecte des données, l'interprétation scientifique, la conception et la réalisation de cours de formation et la promotion de campagnes de sensibilisation pour favoriser la récupération des marques. Afin de mettre en œuvre ces activités, les personnes suivantes ont été recrutées : Dr Doug Beare (Coordinateur), M. Jesús García (spécialiste en bases de données et pages web), Mme Seynabou Kebe (Responsable administrative et financière) et M. Ricardo Pastor (Comptable).

## 9.2 Nouveaux recrutements

En juin 2020, M. Javier Martinez a été embauché comme développeur *full stack* chargé du système électronique de documentation des captures de thon rouge (eBCD) au sein du département d'application.

### *Programme de marquage des thonidés tropicaux de l'océan Atlantique (AOTTP)*

En juillet 2020, la notification de la Dre Lisa Ailloud de sa cessation volontaire de service est devenue effective avant la fin du Programme, qui était prévue pour la fin novembre 2020.

## 10. Autres questions

### 10.1 Gestion des autres programmes

Il est à préciser que les informations financières de ces programmes et fonds sont données en détail dans le rapport financier.

Depuis 2005, les États-Unis apportent des contributions au Fonds spécial pour les données, établi conformément à la *Résolution de l'ICCAT visant à améliorer la collecte des données et l'assurance de la qualité* [Rés. 03-21], afin de contribuer à la participation des scientifiques des pays en développement aux réunions et aux travaux du Comité scientifique. Les contributions reçues en 2020 s'élèvent à de 76.410,00 euros et 35.364,00 euros.

Au mois d'avril 2016, le contrat conclu avec le consortium MRAG/CapFish aux fins de la mise en œuvre du Programme régional d'observateurs pour les transbordements en mer, conformément à la *Recommandation de l'ICCAT établissant un programme pour le transbordement* [Rec. 12-06] a été reconduit. En 2020, ce programme a été financé par les contributions volontaires de la Chine (République populaire de), de la Corée, de la Côte d'Ivoire, du Japon, du Sénégal, de Saint Vincent et les Grenadines et du Taipei chinois et sa gestion continue d'être assurée par le secrétariat.

Afin de mettre en œuvre les dispositions de la *Recommandation de l'ICCAT pour amender la recommandation de l'ICCAT visant à l'établissement d'un programme pluriannuel de rétablissement pour le thon rouge de l'Atlantique Est et de la Méditerranée* [Rec. 08-05], le Programme régional d'observateurs pour le thon rouge a été initié en 2009. À cette fin, le contrat conclu avec le consortium MRAG/COFREPECHE a été reconduit en avril 2020 afin de mettre en œuvre le recrutement et le déploiement des observateurs. Pendant cette période, des navires, des fermes et des madragues ont pris part au programme, lequel est financé par ses propres opérateurs.

Depuis 2008, les États-Unis ont effectué plusieurs versements pour le Fonds des États-Unis pour l'amélioration de la capacité des pays en développement. La contribution reçue en 2020 s'élève à 140.085,00 euros.

A la 16<sup>e</sup> réunion extraordinaire de la Commission (Marrakech, Maroc, 17-24 novembre 2008), il a été décidé d'établir un Programme coordonné de recherche sur le thon rouge englobant tout l'Atlantique (communément dénommé « GBYP-ICCAT ») sur une durée initiale de cinq ans. Le programme se trouve actuellement dans sa dixième phase. L'Union européenne finance 80% de ce montant et le pourcentage restant est financé par les contributions versées à titre volontaire par l'Albanie, le Canada, l'Égypte, les États-Unis, le Japon, la Libye, le Maroc et le Taipei chinois.

Suite au Projet ICCAT-Japon d'assistance au renforcement des capacités (JCAP), qui s'est déroulé de 2014 à 2019, un nouveau projet spécial de cinq ans pour le renforcement des capacités financé par le gouvernement japonais, le Projet ICCAT-Japon d'assistance au renforcement des capacités - phase 2 (JCAP-2), a débuté en décembre 2019. Son principal objectif est d'aider les CPC de l'ICCAT en développement à remplir leurs obligations en matière de collecte et de déclaration de données, ainsi qu'à mettre en œuvre efficacement les mesures de l'ICCAT.

En août 2020, le Secrétariat a reçu un apport de 15.282,00 euros de la République populaire de Chine en vue de la poursuite des activités du fonds spécial pour les données - République populaire de Chine.

Après l'approbation en 2014 de la *Recommandation de l'ICCAT amendant la Recommandation 11-26 sur l'établissement d'un fonds de participation aux réunions destiné aux Parties contractantes en développement de l'ICCAT* (Rec. 14-14), le Secrétariat, outre l'allocation de 72.000,00 euros dont il dispose au titre de 2020 à charge du budget de la Commission, a reçu une contribution volontaire des États-Unis de 16.980,00 euros et deux contributions volontaires de l'Union européenne de 48.000,00 euros et 140.000,00 euros.

En 2013, le fonds du Maroc destiné à appuyer la capacité nationale aux fins de la participation aux réunions de la Commission a été créé. À cette fin, le Maroc a envoyé au mois de février 2020, une contribution volontaire à hauteur de 84.399,26 euros.

En 2013, la Commission a adopté la *Recommandation de l'ICCAT sur l'établissement d'un fonds pour le renforcement des capacités scientifiques pour les États en développement qui sont des Parties contractantes de l'ICCAT* (Rec. 13-19) dont l'objectif vise à soutenir les scientifiques des Parties contractantes à l'ICCAT qui sont des États en développement afin de répondre à leur besoin d'acquérir des connaissances et de développer des compétences sur des questions liées à l'ICCAT. Le fonds spécial pour le renforcement des capacités scientifiques (SCBF) a reçu une allocation de 80.000,00 euros à charge du fonds de roulement. En raison du peu d'activité prévue dans ce fonds, la Commission a décidé en 2017 de transférer le solde de ce fonds au nouveau programme stratégique de recherche. De plus, elle a décidé de le garder actif pour les activités futures, mais sans solde.

Le 30 juin 2015, le Secrétariat a signé un contrat avec l'Union européenne aux fins de la mise en œuvre du Programme de marquage des thonidés tropicaux de l'océan Atlantique (AOTTP). Le contrat a une durée de cinq ans, avec possibilité d'extension de 18 mois pour l'analyse des données et il dispose d'un budget de 15.000.000,00 euros ; sur ce montant, l'Union européenne financera un maximum de 13.480.000,00 euros (90%). Les 10% restants devront être assumés par l'ICCAT ou par les CPC de l'ICCAT. La date d'achèvement du programme était prévue pour novembre 2020, mais une prolongation de contrat de 3 mois est en train d'être conclue, de sorte que celui-ci arriverait à terme en février 2021. Cette prolongation de trois mois est en attente de signature. Pour la cinquième année du programme, des contributions volontaires pour le programme ont été reçues des États-Unis (64.326,00 euros), du Taipei chinois (4.000,00 euros) et du Japon (10 000,00 euros).

En mars 2017, le fonds de la Tunisie destiné à appuyer la capacité nationale aux fins de la participation aux réunions de la Commission a été créé.

En 2015, le Fonds spécial pour le suivi, le contrôle et la surveillance (MCSF) a été créé pour soutenir et renforcer l'élaboration et la mise en œuvre de systèmes d'inspection au port efficaces par les CPC en développement afin qu'elles puissent atteindre ou dépasser les normes minimales établies dans la *Recommandation de l'ICCAT afin d'apporter un soutien à la mise en œuvre efficace de la Recommandation 12-07 de l'ICCAT concernant un système ICCAT de normes minimales pour l'inspection au port* [Rec. 14-08]. En 2020, une contribution volontaire des États-Unis a été reçue à hauteur de 21.225,00 euros.

En 2017, la Commission a décidé de créer le programme stratégique pour la recherche pour 2018, dans le but de regrouper et d'inclure toutes les activités scientifiques de l'ICCAT dans son budget ordinaire. Elle a également décidé d'intégrer progressivement ce nouveau poste budgétaire sur quatre ans. Pour cette raison, un contrat avec l'Union européenne a été signé en décembre 2019 dans le but de financer 79,40% des activités scientifiques de la Commission de 2020, inscrites dans le nouveau programme stratégique de recherche, qui n'étaient pas couvertes par le budget, qui s'élevaient à 1.070.550,00 euros.

En décembre 2019, un contrat a été signé avec l'Union européenne, pour une durée de douze mois, en vue de poursuivre l'amélioration des capacités des pays en développement, ce qui englobe les activités énoncées dans la *Recommandation de l'ICCAT amendant la Recommandation 11-26 sur l'établissement d'un fonds de participation aux réunions destiné aux Parties contractantes en développement de l'ICCAT* (Rec. 14-14).